

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.031

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EXTENSION DU GARDEN-BRIDGE
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : 5 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 19 novembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la procédure d'appel d'offres relative à l'extension du Garden-Bridge et a autorisé la signature des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1	Entreprise PITEL148.062,52 Euros TTC
- lot n° 2	Entreprise AMR119.089,75 Euros TTC
- lot n° 3	Entreprise OLIVIER45.379,99 Euros TTC
- lot n° 4	Entreprise SMAC ACIEROÏD3.595,53 Euros TTC
- lot n° 5	Entreprise SITRAL48.706,77 Euros TTC
- lot n° 6	Entreprise GOURAUD73.951,04 Euros TTC
- lot n° 7	Entreprise MANDIN PALISSIER	.71.139,02 Euros TTC
- lot n° 8	Entreprise DELAGE22.742,64 Euros TTC
- lot n° 9	Entreprise DUPRE139.155,59 Euros TTC
- lot n° 10	Entreprise RIVIERE46.926,72 Euros TTC
- lot n° 11	Entreprise NAULIN NICOLLEAU	..9.658,86 Euros TTC
- lot n° 12	Entreprise NAULIN NICOLLEAU	.45.412,08 Euros TTC
	Soit 773.820,51 Euros TTC

Lors du déroulement du chantier, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour des raisons techniques, fonctionnelles et esthétiques. Ces prestations supplémentaires ont fait l'objet d'un rapport détaillé par l'architecte, qui a été présenté et approuvé par la Commission d'Appel d'Offres, en date du 21 janvier 2003.

Le montant total des avenants est de 92.644,05 Euros TTC, soit un surcoût de 11,97 % par rapport au montant initial des marchés de travaux, répartis comme suit :

Lot 1 - GROS OEUVRE : Entreprise PITEL

Malgré l'étude de sol effectuée, des fondations spéciales ont été exigées par le bureau de contrôle SOCOTEC afin d'assurer la stabilité du bâtiment sur le volume extension neuf. Lors de la démolition de l'existant, il est apparu nécessaire d'effectuer un mur de renfort de la structure de façon à assurer la stabilité de la charpente. Les enduits ont été talochés et teintés dans la masse, au lieu d'être grattés et peints, pour une meilleure qualité visuelle du bâtiment. En contrepartie, une moins-value a été pratiquée sur le lot "Peinture" concernant cette sujétion. L'entrée (porche et escalier) a été modifiée pour une meilleure accessibilité des usagers.

- . Plus-value : 37.369,44 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 185.431,96 Euros TTC
- . Soit + 25.24 %

Lot 2 - CHARPENTE-MENUISERIES INTERIEURES : Entreprise AMR

Des aménagements intérieurs sont apparus nécessaires dans le local de stockage des archives, dans les vestiaires destinés aux visiteurs, dans les sanitaires, ainsi qu'au bar. De plus des panneaux d'affichage ont été installés ainsi que des corniches et cimaises bois, une porte clarit, un portillon et une banquette.

- . Plus-value : 33.751,19 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 152.840,94 Euros TTC
- . Soit + 28,34 %

Lot 5 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM : Entreprise SITRAL

Pour des raisons techniques de durabilité en milieu marin, la coiffe de la cheminée prévue au lot maçonnerie a été exécutée en aluminium.

- . Plus-value : 606,83 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 49.313,60 Euros TTC
- . Soit + 1,24 %

Lot 6 - PLATRERIE ET FAUX-PLAFONDS : Entreprise GOURAUD

Des travaux supplémentaires ont été demandés pour améliorer l'acoustique dans le local d'arbitrage et le coin bar bruyant, pour permettre un accès technique afin de faciliter la maintenance des réseaux de chauffage et V.M.C. situés dans le faux-plafond et pour rendre les puits de jour coupe-feu 1/2 heure, selon les prescriptions du bureau de contrôle SOCOTEC.

- . Plus-value : 4.563,39 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 78.514,43 Euros TTC
- . Soit + 6,17 %

Lot 7 - ELECTRICITE : Entreprise MANDIN PALISSIER

En cours de chantier, des adaptations fonctionnelles et de confort ont été ajoutées : prises de courant supplémentaires, interphone, alarme anti-intrusion, éclairage extérieur côté entrée sur escalier et porche, coffret EDF "tarif jaune" suite à augmentation des besoins en puissance électrique et alimentation de la climatisation et V.M.C. depuis le réseau existant.

- . Plus-value : 12.768,17 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 83.907,19 Euros TTC
- . Soit + 17,95 %

Lot 10 - SOLS COLLES : Entreprise RIVIERE

Lors de la démolition, un problème de faux niveau entre l'ancienne dalle béton et la nouvelle, au niveau du bar, est apparu, ce qui a nécessité le rabottage de la dalle existante.

- . Plus-value : 811,49 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 47.738,21 Euros TTC
- . Soit : + 1,73 %

Lot 11 - SOLS SCELLES : Entreprise NAULIN NICOLLEAU

Des compléments de carrelage ont été nécessaires en cours de chantier au niveau des sanitaires et des vestiaires.

- . Plus-value : 1.880,33 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 11.539,19 Euros TTC
- . Sot + 19,46 %

Lot 12 - PEINTURES : Entreprise NAULIN NICOLLEAU

Des compléments de peinture et de vernissage sur bois se sont avérés nécessaires en cours de chantier, au niveau des salles de jeux.

- . Plus-value : 893,21 Euros TTC
- . Nouveau montant du marché : 46.305,29 Euros TTC
- . Soit + 1,96 %

Le montant total des avenants est 92.644,05 Euros TTC, ce qui représente une augmentation de 11,97 % et porte le montant total des travaux de 773.820,51 Euros TTC à 866.464,56 Euros TTC.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les avenants aux marchés de travaux pour les lots n° 1, n° 2, n° 5, n° 6, n° 7, n° 10, n° 11 et n° 12 relatifs à l'extension du Garden Bridge et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants avec les entreprises PITEL, AMR, SITRAL, GOURAUD, MANDIN PALISSIER, RIVIERE et NAULIN NICOLLEAU.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 09 janvier 2003
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 21 janvier 2003
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver les projets d'avenants en plus-values conclus avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1	Entreprise PITEL	+ 37.369,44 Euros TTC	
- lot n° 2	Entreprise AMR	+ 33.751,19 Euros TTC	
- lot n° 5	Entreprise SITRAL	+ 606,83 Euros TTC	
- lot n° 6	Entreprise GOURAUD	+ 4.563,39 Euros TTC	
- lot n° 7	Entreprise MANDIN PALISSIER ..	+ 12.768,17 Euros TTC	
- lot n° 10	Entreprise RIVIERE	+ 811,49 Euros TTC	- lot n°
11	Entreprise NAULIN NICOLLEAU ..	+ 1.880,33 Euros TTC	
- lot n° 12	Entreprise NAULIN NICOLLEAU ..	+ 893,21 Euros TTC	

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants à intervenir avec les entreprises concernées pour un montant total de 92.644,05 Euros TTC.

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS